



LETTRE AUX ADHERENTS n° 12

Juin 2015

PROPOSITIONS FOURNISSEUR NEC
FORMATION PROJECTIONNISTESPOINT SUR L'ÉTUDE
PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DE SEANCES
REGLEMENTATION PLEIN-AIR
COMPTE-RENDU AG et CA

Chers adhérents,

Nous remercions les 45 circuits qui ont renouvelé leur adhésion en 2015, conscients de l'importance de rester groupés pour continuer de réaliser nos missions. La numérisation a certes aboutie grâce aux démarches faites par l'ANCI et ses membres, mais la réforme territoriale, les baisses budgétaires des collectivités et les dérèglementations constituent aujourd'hui des risques pour nos métiers et des enjeux que nous ne pourrions relever qu'ensemble.

Nous avons le plaisir de vous adresser quelques informations susceptibles de vous intéresser :

[Les propositions de NEC](#)

La mise en place des IMS ayant causé de nombreux désagréments aux circuits, la société NEC a décidé d'indemniser les adhérents de l'ANCI ayant renvoyé la liste des pannes et annulations de séances rencontrés en 2014. Michel JACOB, PDG de NEC va reprendre contact avec vous avant l'été pour vous proposer soit une extension de garantie, soit un apport en matériel.

[La formation des projectionnistes](#)

Suite à l'enquête réalisée par le groupe technique de l'ANCI, plus de 60 projectionnistes sont intéressés par notre proposition de formation, qui intégrerait les salariés et les bénévoles de nos circuits et s'organiseraient pendant 2 jours, dans les différents territoires de nos activités. 5 formations pourraient être proposées en 2015/2016.

Vous trouverez **en pièce jointe à cette lettre** le contenu de ces deux jours, qui démarreraient avec un échange d'expériences et de pratiques entre les participants.

Le coût par participant est estimé à 720€ pour les deux jours. (Hors frais de déplacement et d'hébergement)

Financements :

- Projectionnistes salariés : par les OPCA (Uniformalion, AFDAS)
- Projectionnistes bénévoles de circuits adhérents à l'ANCI : Nous étudions actuellement une prise en charge par le CNC et l'ANCI. Un coup forfaitaire (qui ne devrait pas dépasser 100 €) sera demandé à chaque participant.

[Etude nationale sur les circuits itinérants](#)

L'étude nationale arrive à la fin de la deuxième phase : le recueil des données à analyser. Deux questionnaires ont été adressés à un peu plus de cent circuits de cinéma itinérant, dont la liste, basée sur celle du Centre national du cinéma, avait été précédemment actualisée en contactant tous les circuits non adhérents de l'ANCI.

Les deux questionnaires ont un double objectif : recenser en détail l'ensemble des points de projection actifs, et faire un état des lieux du contenu et du fonctionnement des circuits.

Le retour des questionnaires a pris plus de temps que prévu ; si certains responsables de circuits ont répondu assez rapidement, d'autres se sont fait un peu désirer et il a fallu repousser la « *dead line* » de plusieurs semaines pour avoir la matière nécessaire.

Etude Nationale (suite)

À ce jour, 90 % des questionnaires ont été remplis, ce qui doit permettre de réaliser un rapport fidèle à la réalité et d'avoir une image assez complète de notre secteur d'activité.

Cette étude servira, à réaliser une cartographie de la diffusion cinématographique en France, grâce au partenariat du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). Elle permettra, par une analyse qualitative de notre action dans le territoire, de valoriser la diversité de nos méthodes et de nos activités et de fournir des arguments concrets pour convaincre tous nos partenaires, tant au plan national qu'à tous les niveaux des collectivités locales, de la pertinence de notre action pour le cinéma et le développement culturel.

Les mois qui viennent seront nécessaires pour traiter et analyser les données récoltées, compléter et préciser plusieurs points et réunir le comité de pilotage, avant de passer à une phase d'écriture nécessaire ; le rendu de l'étude est prévu pour le début de l'automne.

Accompagnement du film ENFANCES NOMADE de Christophe Boula

Découvert lors de l'Assemblée générale de l'ANCI à Dijon, ce film fera l'objet d'une circulation dans nos circuits à partir du mois de septembre et Christophe Boula pourra être présent lors de vos séances, sous réserve de sa disponibilité. L'ANCI prendra en charge ses frais de transport pour se rendre dans les séances des circuits adhérents.

« Dans les steppes d'Asie centrale, où les éleveurs survivent dans un climat hostile, les enfants peuplent un monde aride de leurs désirs et de leurs rêves. Ils sont à la croisée des chemins, héritiers d'une tradition qui disparaît et inventeurs d'un nouveau mode de vie. Trois histoires retracent trois destinées étonnantes : celle d'Amraa, le jeune Mongol qui part rejoindre son amoureuse en ville; celle d'Apo, le bébé sibérien perdu dans la neige ; et enfin celle de Lhamo, l'enfant tibétaine qui voulait vivre avec son yak... »

Un film étonnant et magnifique, la presse est unanime :

http://www.enfancesnomades.com/?page_id=16

La réglementation des séances en plein air

La mise en place de projections cinéma en plein air est l'une des activités estivales des circuits itinérants. Vous trouverez ci-après les principaux points de réglementation ainsi que le lien vers le site du CNC et les formulaires d'autorisation à remplir en ligne.

« Toute projection en plein air d'œuvres cinématographiques de plus d'une heure, gratuite ou payante, est soumise à autorisation. Dans ce cadre, le délai de diffusion des films de long métrage est d'un an à compter de la date d'obtention du visa. Cette autorisation spécifique est délivrée à l'organisateur de la ou des projection(s) par le Centre national du cinéma et de l'image animée après consultation du directeur régional des affaires culturelles compétent ou de son représentant et des experts régionaux représentants le secteur de l'exploitation (fixe et itinérante), le secteur de la distribution, celui de la diffusion culturelle et les collectivités territoriales. L'autorisation spécifique est délivrée en tenant compte des critères suivants : le lieu et le nombre des séances envisagées ; L'intérêt social et culturel des projections ; La situation locale de l'exploitation cinématographique. »

<http://www.cnc.fr/web/fr/autorisation-de-seances-en-plein-air1>

Comptes-rendus des réunions statutaires

Pour ceux qui ne l'auraient pas reçu, voici le lien vers le compte rendu de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à Dijon les 13 et 14 mars dernier. <http://www.cinema-itinerant.org/AG-ANCI-2015.pdf>

Le bureau de votre association reste à votre entière disposition, n'hésitez pas à nous contacter !!

Eric Raguét, Président
Marlène Perraud, Vice-présidente
Christine Lehue, Trésorière
Anne Lidove, Secrétaire
Julien Pujade, Vice - président technique
Cyrille Léger, Secrétaire adjoint